

ANNEE SCOLAIRE 20 / 20
INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

<u>Enfant à inscrire</u>	<u>Ecole fréquentée</u>
Nom :	<input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Elémentaire
Prénom :	<input type="checkbox"/> Anatole France <input type="checkbox"/> Jules Michelet

N° d'allocataire CAF : de la mère du père
 (En cas de séparation, le n° d'allocataire à indiquer est celui du représentant légal chez qui réside l'enfant)

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU (DES) PARENT (S) PAYEUR(S) :

1) Qualité : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre	2) Qualité : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Né(e) le :	Né(e) le :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
Tél domicile :	Tél domicile :
Tél portable :	Tél portable :
Tél professionnel :	Tél professionnel :
Email :@.....	Email :@.....
Employeur :	Employeur :

Mon enfant présente une allergie alimentaire : OUI NON

Les modalités d'accueil seront organisées sous la forme d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Inscription obligatoire auprès de l'établissement scolaire fréquenté.

TARIFS :

Les tarifs de restauration scolaire sont fixés par délibération municipale (n°2012/037 du 26/03/2012).
 Repas tarif normal à 2,50 € - Repas au ticket à 3,50 €

Vous avez le choix entre 2 formules (1 seul choix possible) :

FORMULE TICKETS, si votre enfant fréquente la restauration à des jours variables et/ou de manière occasionnelle. Dans ce cas, les repas sont à réserver 48 heures minimum à l'avance. Des tickets datés du jour sont en vente au : **Service Restauration scolaire, Pôle Social Enfance – 2 avenue Saint-Exupéry-31340 Villemur/Tarn.**

ou

FORMULE ABONNEMENT, si votre enfant fréquente la restauration à jours fixes, 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine. Cochez le ou les jours choisis :

<input type="radio"/> 1 jour fixe / semaine (forfait 8,75 € / mois) :	<input type="radio"/> lundi	<input type="radio"/> mardi	<input type="radio"/> jeudi	<input type="radio"/> vendredi
<input type="radio"/> 2 jours fixes / semaine (forfait 17,50 € / mois) :	<input type="radio"/> lundi	<input type="radio"/> mardi	<input type="radio"/> jeudi	<input type="radio"/> vendredi
<input type="radio"/> 3 jours fixes / semaine (forfait 26,25 € / mois) :	<input type="radio"/> lundi	<input type="radio"/> mardi	<input type="radio"/> jeudi	<input type="radio"/> vendredi
<input type="radio"/> 4 jours fixes / semaine (forfait 35,00 € / mois) :	lundi – mardi – jeudi - vendredi			

Si vous avez choisi une formule d'abonnement de moins de 4 jours, votre enfant peut fréquenter la restauration scolaire les jours où il n'est pas abonné en fournissant un ticket. Vous pouvez mettre en place, modifier ou supprimer un abonnement pour le trimestre suivant. Pour ce faire, un courrier est à adresser au : **Service Restauration scolaire, Pôle Social Enfance – 2 avenue Saint-Exupéry-31340 Villemur/Tarn.**

Vous êtes destinataire d'une facture mensuelle adressée en début de mois à payer à réception soit par espèces, chèques, carte bancaire, **TIPI ou par Prélèvement au service Régie Recettes Cantine Scolaire.**

Paiement internet : Contacter le service Régie Cantine pour obtenir vos codes d'accès.

Prélèvement SEPA : Fournir un RIB pour envoi du mandat de prélèvement à retourner, signé au :
Service Régie Cantine Scolaire - Pôle Social Enfance- 2 avenue Saint-Exupéry – 31340
VILLEMUR/TARN
Tél. : 05.61.09 91 38 - Courriel : contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr/contact@valaigo.fr

Autre Payeur : important ! Dans ce cas la signature du parent ET du payeur sont obligatoires en fin de formulaire.

Nom – Prénom :

Adresse :

.....

Email :@.....

Employeur :

ENGAGEMENT DES PARENTS :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler à la Commune de Villemur tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité.

Les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la Commune, le l'Education Nationale, de la Recette des Finances et de la CAF.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement et des modalités de paiement du type de formule choisie indiquées dans le règlement intérieur joint à cette fiche.

J'ai pris bonne note que tout impayé pourra entraîner l'obligation d'une réinscription qui aura lieu au Service Régie Cantine Scolaire - Pôle Social Enfance - 2 avenue Saint-Exupéry – 31340 VILLEMUR/TARN

A Villemur, le

« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite.

La mère ou tutrice
(Signature)

Le père ou tuteur
(Signature)

Le payeur
(Signature)

En l'absence de dossier, l'enfant ne pourra pas être accueilli.
Aucune admission ne sera acceptée si cette fiche n'est pas lisiblement complétée, datée et signée.

Attention, date limite d'inscription à la restauration scolaire fixée au